RÈGLEMENT DU CHOCO TRAIL D'HARDRICOURT 2026

12ème édition – 5 et 6 décembre 2026

Article 1 – Organisation

La 12ème édition du **ChocoTrail d'Hardricourt** est organisée les **5 et 6 décembre 2026** par l'association **Le Trinosaure Club Les Mureaux**, représentée par son président : **M. Guillaume FREULON** avec l'aide des équipes de la mairie d'Hardricourt.

Pourquoi « ChocoTrail » ?

Le terme « CHOCO » fait référence au chocolat et à la société **BARRY Callebaut**, implantée à Hardricourt, premier fabricant européen de chocolat et partenaire qui va vous régaler.

Article 2 – Épreuves et parcours

Le Chocotrail propose 8 courses et une marche nordique.

Samedi 5 décembre 2026 :

Marche nordique à partir de 14h : CHOCO RANDO

- Départ et arrivée : Gymnase d'Hardricourt, chemin des Gloriettes.
- 2 Parcours : 8 km ou 12 km

Courses enfants à partir de 15h : CHOCO KIDS

- Départ et arrivée dans le parc du Château d'Hardricourt.
- 1 km et 1,5 km : enfants de 6 ans révolus à moins de 12 ans.
- 3 km : enfants de 12 ans révolus à moins de 16 ans.

Course nocturne à 17h30 : CHOCO NIGHT

- Départ et arrivée : Gymnase d'Hardricourt, chemin des Gloriettes.
- Distance : 11,5 km. **Lampe frontale obligatoire.** Balisage **JAUNE.**

Dimanche 6 décembre 2026 :

- Départ et arrivée : Gymnase d'Hardricourt, chemin des Gloriettes.

Course	distance	Heure de Départ	Couleur balisage	Âge minimum
CHOCO REGAL’	42 km	8h	BLEU	20 ans
CHOCO LATTE	24 km	9h	ROUGE	18 ans
CHOCO WHITE	13 km	9h30	JAUNE	16 ans
CHOCO NUTS	8 km	10h	VERT	16 ans

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours à tout moment pour des raisons de sécurité ou sur décision administrative. Les parcours officiels seront affichés sur le site d'accueil des coureurs.

Article 3 – Inscription et participation

Les inscriptions sont réalisées exclusivement en ligne sur internet avec paiement sécurisé.

Tout dossier incomplet devra être régularisé au plus tard la veille pour participer.

Justificatifs obligatoires

Une pièce d'identité ou version numérique devra être présentée lors du retrait du dossard au gymnase rue des gloriettes.

Conformément à la réglementation en vigueur :

- les licenciés devront renseigner leur numéro de licence ;
- les non-licenciés devront fournir un **Pass Prévention Santé (PPS)** valide ou tout document réglementaire exigé par la Fédération Française d'Athlétisme.

Annulation et remboursement

Les demandes de remboursement devront être accompagnées d'un justificatif médical.

Date de la demande	Montant remboursé
Jusqu'au 18 septembre 2026 inclus	100 %
Du 19 septembre au 20 novembre 2026 inclus	50 %
À partir du 21 novembre 2026	0 %

Les frais de gestion de la plateforme d'inscription (5 % avec un minimum de 1 €) restent acquis à la plateforme et ne sont jamais remboursés.

Revente et bourse aux dossards *(Nouveauté 2026)*

Uniquement lorsque la course affiche complet, une bourse aux dossards sera mise en place.
– **Le vendeur est remboursé du montant de son inscription** (hors frais bancaires).
– L'acheteur règle le montant de l'inscription, majoré de 5 € de frais de transfert.
– Les personnes inscrites sur liste d'attente sont averties automatiquement. Le premier à valider son paiement récupère la place disponible.

Article 4 – Sécurité et balisage

Chaque course est encadrée par un ouvreur en VTT ; un ou plusieurs VTT balais ; des signaleurs bénévoles ; des VTT mobiles assurant des missions de surveillance et de liaison.

Les signaleurs ont pour mission de guider les participants ; de sécuriser les traversées de routes et de déclencher l'alerte en cas d'accident. Les signaleurs intervenant sur la voie publique seront titulaires d'un permis de conduire valide.

Balisage

Le balisage sera composé de Signalétique verticale et horizontale

- **piquets de couleur correspondant aux parcours** et quelques flèches directionnelles.
- marquages au sol, flèches, points ou repères directionnels.

Le parcours de 8 km sera balisé en vert, le 13 km sera balisé en jaune, le 24 km en rouge, et le 42 km en bleu.

Les panneaux numérotés correspondent à des **points de contrôle (PC)** destinés au suivi de course et à la sécurité pas au kilométrage.

Tout concurrent quittant le parcours devra le retrouver par ses propres moyens. **C'est un TRAIL** ! Aucun avantage ou compensation de temps ne pourra être accordé.

Article 5 – Règles de course et respect de l'environnement

L'organisation mettra à disposition des coureurs des installations mobiles pour soulager leurs besoins naturels.

Les portions empruntant la voie publique restent ouvertes à la circulation.

Chaque participant doit respecter le Code de la route ; suivre les consignes des signaleurs et bénévoles ; porter assistance à toute personne en difficulté et respecter les espaces naturels traversés.

Il est interdit d'abandonner tout déchet sur le parcours. Les déchets devront être conservés jusqu'à un point de ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Toute infraction pourra entraîner une disqualification.

Article 6 – Assistance médicale et abandons

Une assistance médicale est assurée sur les parcours et sur le site d'arrivée par la Croix Rouge.

Les services médicaux officiels sont seules habilités à décider de la mise hors course d'un participant pour raison de santé.

Une tente de repli sera installée chemin des Plaines à Oinville-sur-Montcient. Elle permettra l'accueil des blessés ; le repli des participants en cas d'intempéries et l'intervention facilitée des secours.

Article 7 – Barrières horaires et ravitaillements

2 barrières sur le 24 km : au KM 3.5 après 50min de course et au KM 15.4 après 3h20 de course

3 barrières sur le 42 km : au KM 8.7 après 1h20 de course, au KM 15 après 2h15
et enfin au KM 33 après 4h30 de course.

Tout participant hors délai sera mis hors course et pourra être arrêté par l'organisation. Après la fermeture d'une course, le balisage et les dispositifs de sécurité ne sont plus garantis.

Les coureurs des parcours 24 km et 42 km pourront être orientés vers un parcours raccourci. Ils ne figureront alors pas au classement de l'épreuve initiale.

Ravitaillements

Des postes de ravitaillement seront implantés sur les parcours mais vous devez **apporter votre gobelet ecocup** !

- CHOCO NIGHT 12 km : 1 unique ravitaillement d'arrivée
- CHOCO NUTS 8 km : 1 unique ravitaillement d'arrivée
- CHOCO WHITE 13 km : 2 ravitaillements : km 4.7 et arrivée
- CHOCO LATTE 24 km : 3 ravitaillements : km 8.7, km 15.5 et arrivée
- CHOCO REGAL' 42km : 4 ravitaillements : km 8.7, km 26, km 33 et arrivée

Produits proposés : eau ; boissons sucrées ; alimentation solide …

Un **ravitaillement chocolaté** sera également proposé à l'arrivée à l'arrière du gymnase pour tous les participants. Cependant l'autonomie alimentaire demeure conseillée durant la course.

Article 8 – Chronométrage et classement

Le chronométrage est assuré par un système électronique intégré au dossard. Les résultats seront en ligne dès la fin de la course sur le site Breizh chrono. Le chrono ferme à 13h40.

Aucun concurrent ne pourra être classé sans dossard officiel et toute triche amènera à une disqualification.

Chaque **finisher** recevra une **médaille en chocolat** ainsi qu'un **ballotin en chocolat**, en plus de son **cadeau d'inscription**. Les coureurs du 42 km auront une surprise supplémentaire.

La remise des récompenses des podiums scratchs de chaque course aura lieu à partir de 12h au gymnase d'Hardricourt.

Article 9 – Assurances et responsabilités

Les organisateurs bénéficient d'une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.
Chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité et reconnaît être apte à la pratique de l'épreuve choisie.

L'organisation décline toute responsabilité notamment en cas :

- d'accident consécutif au non-respect du présent règlement ;
- de perte ou de vol d'effets personnels ;
- de dommages causés par le participant à lui-même ou à autrui.

Article 10 – Droit à l'image et protection des données

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image, sa voix et ses résultats sportifs pour toute communication relative au Chocotrail, sur tout support et sans limitation de durée ou de territoire.

Toute opposition devra être formulée par écrit auprès du Trinosaure Club Les Mureaux.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Les demandes sont à adresser à :

Trinosaure Club Les Mureaux, 2 rue Hubert Mouchel, 78130 Les Mureaux

Article 11 – Mesures de sécurité, force majeure et acceptation du règlement

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, l'accès au site pourra être soumis à des contrôles de sécurité et à l'inspection visuelle des sacs.

Le gymnase d'Hardricourt accueillera notamment :

- le retrait des dossards
- la consigne
- le ravitaillement d'arrivée
- les soins kiné
- la remise des récompenses

Le site sera sécurisé et surveillé durant toute la durée de l'événement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'épreuve en cas de force majeure, de décision administrative ou de tout événement susceptible de compromettre la sécurité des participants.

Aucun remboursement ne pourra alors être exigé, un report sera étudié.

Toute inscription au ChocoTrail d'Hardricourt 2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.